



Fiche de Données de Sécurité PARFUM DESODORISANT LAVANDE

Fiche signalétique du 14/7/2023, révision 1

Conforme au Règlement (EC) No. 878/2020

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commercial: PARFUM DESODORISANT LAVANDE
Code commercial: 150226A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Désodorisant pour ambiance pour usage domestique

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser le produit autrement que selon les instructions du fournisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

GEH

12 Rue des Cortots FR- 21121 FONTAINE LES DIJON

33(0) 810 026 826

geh@geh.fr - www.geh.fr

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

geh@geh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

Société: +39 0376 780632 (24 / 24h - 7 / 7d - italien / anglais)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Qualité spéciale:

EUH208 Contient linalol. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classement par catégorie
$\geq 1\%$ - $< 2,5\%$	Alcohols, C11-13-branched, ethoxylated (>2.5 moles EO)	CAS:	68439-54-3	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 300 mg/kg pc ETA - Cutanée 2000 mg/kg pc
$\geq 0,1\%$ - $< 0,25\%$	linalol	Numéro Index:	603-235-00-2	3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 2790 mg/kg pc
$< 0.05\%$	1,2-benzisothiazolin-3-one	Numéro Index:	613-088-00-6	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 Limites de concentration spécifiques: C $\geq 0,05\%$: Skin Sens. 1 H317

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
Produits de combustion dangereux:
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Pour les secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver entre 4 et 38 ° C

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

linalol - CAS: 78-70-6

Travailleur professionnel: 2.5 mg/kg - Consommateur: 1.25 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.8 mg/m³ - Consommateur: 0.7 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 3 mg/cm³ - Consommateur: 1.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 16.5 mg/m³ - Consommateur: 4.1 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5 mg/kg - Consommateur: 2.5 mg/kg - Exposition: Cutanée

humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

linalol - CAS: 78-70-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.2 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.02 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.22 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.222 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.327 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Solide	--	--
couleur:	Neutre	--	--
Odeur:	Lavande	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas disponible	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas disponible	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas disponible	--	--
Point éclair:	Pas disponible	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible	--	--
Température de décomposition:	Pas disponible	--	--
pH : (sol. 1%):	7.0± 2.0	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	Soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Pas disponible	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas disponible	--	--
Pression de vapeur:	Pas disponible	--	--
Densité et/ou densité relative:	Pas disponible	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas disponible	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :

AIR de PARFUM DESODORISANT LAVANDE

- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Alcohols, C11-13-branched, ethoxylated (>2.5 moles EO) - CAS: 68439-54-3

- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 300 mg/kg pc
ETA - Cutanée 2000 mg/kg pc
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Espèces: Lapin Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Espèces: Lapin Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: SKIN_SENS - Espèces: GUINEA PIG Négatif
- linalol - CAS: 78-70-6
- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 2790 mg/kg pc
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2790 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 5610 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2200 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif
- 1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 490 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: OECD4014 - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Voie: Peau - Espèces: GUINEA PIG Positif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 112 mg/kg
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

AIR de PARFUM DESODORISANT LAVANDE

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alcohols, C11-13-branched, ethoxylated (>2.5 moles EO) - CAS: 68439-54-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons > 0.1 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.6 mg/l

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 = 140 mg/l

linalol - CAS: 78-70-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 = 141.4 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 59 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 > 100 mg/l - Durée h: 3

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 27.8 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 156.7 mg/l - Durée h: 96

1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.9 mg/l - Durée h: 48
 Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.15 mg/l - Durée h: 96
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.11 mg/l - Durée h: 72
 Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.0403 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcohols, C11-13-branched, ethoxylated (>2.5 moles EO) - CAS: 68439-54-3
 Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: BIODG07 - Durée: 28GG - %: 60 -
 Remarques: OECD TG 301 B

linalol - CAS: 78-70-6

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301D - Durée: 28GG - %: 64.2

1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: CO2 Evolution Test - Durée: 28GG - %: 100 - Remarques: OECD 301B Ready Biodegradability

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcohols, C11-13-branched, ethoxylated (>2.5 moles EO) - CAS: 68439-54-3
 Bioaccumulation: .2

1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5

Bioaccumulation: .2 - Test: BIOAC03 0.7

Bioaccumulation: .2 - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 6.62

12.4. Mobilité dans le sol

Alcohols, C11-13-branched, ethoxylated (>2.5 moles EO) - CAS: 68439-54-3
 Mobilité dans le sol: Pas mobile - Test: Koc 4200

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

pas disponible

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 40

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,
Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van
Nostrand Reinhold
CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
BIODG06: CO2 Evolution Test
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EC50: Concentration médiane effective
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales

Fiche de Données de Sécurité

PARFUM DESODORISANT LAVANDE

	existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GG:	Jours
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	n'est pas applicable
NOEC:	pas de concentration efficace observée
OECD:	Organisation pour la coopération et le développement économique
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.